



LE NICKEL-SUN
GROUPE ERAMET

Contrôle de la Qualité de l'Air

Suivant l'Arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013

DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Arrivé le	13 NOV. 2015
	17 NOV. 2015
Enregistré le	
N° CE	AS - 3160 - 81 - 2854

Rapport du
3ème trimestre
2015

Contrôle de la Qualité de l'Air

Rapport du 3ème trimestre 2015

SOMMAIRE

I.	Dispositif de contrôle	3
II.	Résultats	5
	A. POUSSIERES EN SUSPENSION (PM10).....	5
	1. Rappel des valeurs de référence	5
	2. Station de Montravel.....	6
	3. Station de Logicoop	7
	4. Station de Faubourg Blanchot.....	8
	B. DIOXYDE DE SOUFRE	9
	1. Rappel des valeurs de référence	9
	2. Passages en fuel à basse et très basse teneur en soufre.....	9
	3. Station de Montravel.....	10
	4. Station de Logicoop	11
	5. Station de Griscelli.....	12
	6. Station de Faubourg Blanchot.....	13
	C. DIOXYDE D'AZOTE	14
	1. Rappel des valeurs de référence	14
	2. Station de Montravel.....	15
	3. Station de Logicoop	16
	4. Station de Faubourg Blanchot.....	17
III.	Annexes	18

I. DISPOSITIF DE CONTROLE

Les stations du réseau de surveillance de la qualité de l'air au voisinage du site de Doniambo appartiennent à l'association SCAL'AIR qui les exploite en tant que composantes de son réseau de surveillance à Nouméa. La transmission des données est cadrée au travers d'une convention technique régulièrement mise à jour entre la SLN et SCAL'AIR.

Les mesures présentées pour le 3ème^{er} trimestre 2015 correspondent à celles fournies et consolidées par SCAL'AIR.

Ci-dessous sont indiqués les taux de mesures horaires de chacune des stations pour la période :

		Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Griscelli
PM10	Nombre de mesures horaires	2122	2202	2202	-
	Nombre de valeurs horaires manquantes	86	6	6	-
	Taux de représentativité (%)	96,11%	99,73%	99,73%	-
SO2	Nombre de mesures horaires	2126	2202	2206	2206
	Nombre de valeurs horaires manquantes	82	6	2	2
	Taux de représentativité (%)	96,29%	99,73%	99,91%	99,91%
NO2	Nombre de mesures horaires	2126	2205	2205	-
	Nombre de valeurs horaires manquantes	82	3	3	-
	Taux de représentativité (%)	96,29%	99,86%	98,73%	-

Commentaires :

SCAL'AIR a fourni les éléments suivants afin d'expliquer ces taux de mesures horaires :

- Pour la station du Faubourg Blanchot : RAS.
- Pour la station de Logicoop : La plage de données manquantes en fin juillet correspond à des problèmes d'infiltration d'eau qui ont entraîné des problèmes électriques et donc l'arrêt de la station.
- Pour la station de Montravel : RAS.
- Pour l'analyseur SO2 de Griscelli : RAS.

Tableau récapitulatif de l'année :

Les résultats cumulés de l'année 2015, relatifs à la qualité de l'air au voisinage de l'usine de Doniambo, sont résumés dans le tableau ci-dessous. Ils sont tous conformes aux valeurs limites pour la protection de la santé humaine.

Résultats 2015																						
			1er Trimestre				2e Trimestre				3e Trimestre				Annuel							
PM10			MTR	LGC	FBG	X		MTR	LGC	FBG	X		MTR	LGC	FBG	X		MTR	LGC	FBG	X	
Objectif de qualité de l'air	30 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne annuelle				X	X				X	X				X	15 $\mu\text{g.m}^{-3}$	14 $\mu\text{g.m}^{-3}$	13 $\mu\text{g.m}^{-3}$			
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	40 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne annuelle				X	X				X	X				X	15 $\mu\text{g.m}^{-3}$	14 $\mu\text{g.m}^{-3}$	13 $\mu\text{g.m}^{-3}$			
	50 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an	0j	0j	0j	X	X	0j	0j	0j	X	X	0j	0j	0j	X	0j	0j	0j			
Seuil d'information et de recommandation	50 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne sur 24 heures	0 SI	0 SI	0 SI	X	X	0 SI	0 SI	0 SI	X	X	0 SI	0 SI	0 SI	X	0 SI	0 SI	0 SI			
Seuil d'alerte	80 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne sur 24 heures	0 SA	0 SA	0 SA	X	X	0 SA	0 SA	0 SA	X	X	0 SA	0 SA	0 SA	X	0 SA	0 SA	0 SA			
SO ₂			MTR	LGC	FBG	GRI	MTR	LGC	FBG	GRI	MTR	LGC	FBG	GRI	MTR	LGC	FBG	GRI				
Objectif de qualité	50 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne annuelle														3 $\mu\text{g.m}^{-3}$	7 $\mu\text{g.m}^{-3}$	2 $\mu\text{g.m}^{-3}$	2 $\mu\text{g.m}^{-3}$			
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	350 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an	0h	0h	0h	1h	0h	0h	0h	0h	0h	0h	0h	0h	0h	0h	0h	0h	1h			
	125 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j			
Seuil d'information et de recommandation	300 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne horaire	0 SI	0 SI	0 SI	2 SI	0 SI	0 SI	0 SI	0 SI	2 SI	0 SI	0 SI	1 SI	2 SI	0 SI	0 SI	3 SI				
Seuil d'alerte	500 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA			
NO _x			MTR	LGC	FBG	X	MTR	LGC	FBG	X	MTR	LGC	FBG	X	MTR	LGC	FBG	X				
Objectif de qualité	40 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne annuelle														6 $\mu\text{g.m}^{-3}$	7 $\mu\text{g.m}^{-3}$	6 $\mu\text{g.m}^{-3}$				
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	40 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne annuelle				X					X					6 $\mu\text{g.m}^{-3}$	7 $\mu\text{g.m}^{-3}$	6 $\mu\text{g.m}^{-3}$				
	200 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an	0h	0h	0h	X	0h	0h	0h	X	0h	0h	0h	X	0h	0h	0h					
Seuil d'information et de recommandation	200 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne horaire	0 SI	0 SI	0 SI	X	0 SI	0 SI	0 SI	X	0 SI	0 SI	0 SI	X	0 SI	0 SI	0 SI					
Seuil d'alerte	400 $\mu\text{g.m}^{-3}$	en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives	0 SA	0 SA	0 SA	X	0 SA	0 SA	0 SA	X	0 SA	0 SA	0 SA	X	0 SA	0 SA	0 SA					

Légende :

SI : seuil d'information et de recommandation

SA : seuil d'alerte

II. RESULTATS

A. POUSSIÈRES EN SUSPENSION (PM₁₀)

1. Rappel des valeurs de référence

Extrait de l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 et l'arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013 modifiant l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 autorisant la Société le Nickel – SLN à poursuivre l'exploitation de son usine de traitement de minerai de nickel de Doniambo, sur le territoire de Nouméa.

La période annuelle de référence est l'année civile.

Objectif de qualité :

30 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Seuil de recommandation et d'information :

50 µg/m³ en moyenne journalière.

Seuil d'alerte :

80 µg/m³ en moyenne journalière

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres. Elles ne s'appliquent qu'à la part des concentrations non liées à des événements naturels. On définit par "événements naturels" les événements suivants : éruptions volcaniques, activités sismiques, activités géothermiques, feux de terres non cultivées, vents violents ou remise en suspension atmosphérique ou transport de particules naturelles provenant de régions désertiques.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³.
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

2. Station de Montravel

a) Moyennes PM10 et nombre de jours de dépassements :

Montravel	Moyenne PM10 de la période considérée calculée sur des moyennes journalières ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement de l'objectif de qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{24h} $\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb de jour de dépassement moy _{24h} $\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$
2008	21	Non	4	0
2009	19	Non	4	0
2010	17	Non	0	0
2011	16	Non	3	0
2012	18	Non	3	0
2013	16	Non	1	0
2014	18	Non	3	0
T1 2015	16	Non	0	0
T2 2015	14	Non	0	0
T3 2015	16	Non	0	0
2015	15,3	Non	0	0

b) Objectifs de qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

Pour ce trimestre, la station de Montravel enregistre une concentration moyenne des poussières en suspension (PM10) de 16 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. L'objectif de qualité annuel de 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ est donc respecté.

c) Seuil d'information et de recommandations (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) :

La station de Montravel n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

d) Seuil d'alerte (80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante):

La station de Montravel n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement du seuil d'alerte supérieures à 80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 j de dépassement de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) :

Avec une concentration moyenne journalière maximum des poussières en suspension de 34 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 04/09/2015, la station de Montravel n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour où la concentration moyenne journalière était supérieure à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

3. Station de Logicoop

a) Moyennes PM10 et nombre de jours de dépassements :

Logicoop	Moyenne PM10 de la période considérée calculée sur des moyennes journalières ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement de l'objectif de qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{24h} $\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb de jour de dépassement moy _{24h} $\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$
2008	16	Non	1	0
2009	17	Non	3	0
2010	15	Non	0	0
2011	15	Non	0	0
2012	15	Non	0	0
2013	15	Non	0	0
2014	14	Non	2	0
T1 2015	14	Non	0	0
T2 2015	14	Non	0	0
T3 2015	13	Non	0	0
2015	13,7	Non	0	0

b) Objectifs de qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

Pour ce trimestre, la station de Logicoop enregistre une concentration moyenne des poussières en suspension (PM10) de 13 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. L'objectif de qualité annuel de 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ est donc respecté.

c) Seuil d'information et de recommandations (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) :

La station de Logicoop n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

d) Seuil d'alerte (80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante):

La station de Logicoop n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement du seuil d'alerte.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 j de dépassement de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) :

Avec une concentration moyenne journalière maximum des poussières en suspension de 28 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 09/07/2015, la station de Logicoop n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour où la concentration moyenne journalière était supérieure à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

4. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes PM10 et nombre de jours de dépassements :

Faubourg Blanchot	Moyenne PM10 de la période considérée calculée sur des moyennes journalières ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement de l'objectif de qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la $\text{moy}_{24\text{h}} \geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb de jour de dépassement $\text{moy}_{24\text{h}} \geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$
2008	15	Non	0	0
2009	16	Non	4	0
2010	16	Non	0	0
2011	15	Non	0	0
2012	14	Non	0	0
2013	15	Non	0	0
2014	14	Non	0	0
T1 2015	13	Non	0	0
T2 2015	13	Non	0	0
T3 2015	14	Non	0	0
2015	13,3	Non	0	0

b) Objectifs de qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

Pour ce trimestre, la station de Faubourg Blanchot enregistre une concentration moyenne des poussières en suspension (PM10) de 14 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. L'objectif de qualité annuel de 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ est donc respecté.

c) Seuil d'information et de recommandations (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) :

La station de Faubourg Blanchot n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

d) Seuil d'alerte (80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) :

La station de Faubourg Blanchot n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement du seuil d'alerte.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 j de dépassement de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) :

Avec une concentration moyenne journalière maximum des poussières en suspension de 26 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 07/08/2015, la station de Faubourg Blanchot n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour où la concentration moyenne journalière était supérieure à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

B. DIOXYDE DE SOUFRE

1. Rappel des valeurs de référence

Extrait de l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 et l'arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013 modifiant l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 autorisant la Société le Nickel – SLN à poursuivre l'exploitation de son usine de traitement de mineraux de nickel de Doniambo, sur le territoire de Nouméa.

La période annuelle de référence est l'année civile et les moyennes horaires sont calculées en moyenne glissante sur ¼ d'heure.

Objectifs de qualité :

50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 µg/m³.

2. Passages en fuel à basse et très basse teneur en soufre

La consommation trimestrielle de fuel TBTS pour la centrale thermique de Doniambo s'élève à 33.810m³ avec 55 basclements enregistrés dont :

- 39 basclements sur alerte météo pour une durée de 241 heures et 0 minutes
- 8 basclements sur alerte SO₂ pour une durée de 55 heures et 48 minutes
- 8 basclements à la demande de la SLN pour une durée de 671 heures et 22 minutes.

3. Station de Montravel

a) Moyennes SO2 et nombre d'heures de dépassements :

Montravel	Moyennes SO2 de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité ($50\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{horaire} $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$	Dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$
2008	5	Non	32	1	23	1
2009	4	Non	24	1	21	3
2010	3	Non	3	0	1	0
2011	4	Non	8	0	5	0
2012	4	Non	12	0	8	0
2013	5	Non	31	1	20	1
2014	3	Non	4	0	2	0
T1 2015	2	Non	0	0	0	0
T2 2015	3	Non	0	0	0	0
T3 2015	4	Non	2	0	0	0
2015	3	Non	2	0	0	0

b) Objectifs de qualité ($50\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

Pour ce trimestre, la station de Montravel enregistre une concentration moyenne en dioxyde de soufre de $4\mu\text{g}/\text{m}^3$. L'objectif de qualité annuel de $50\mu\text{g}/\text{m}^3$ est donc respecté.

c) Seuil d'information et de recommandations ($300\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante):

La station de Montravel a enregistré 2 dépassements du seuil d'information et de recommandations de $300\mu\text{g}/\text{m}^3$ ce trimestre : le 1^{er} dépassement à $328,75\mu\text{g}/\text{m}^3$ a été enregistré le 08/08/2015 à 11h15 et le 2^{ème} dépassement à $348,5\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 19/09/2015 à 10h15 (cf. Rapport d'analyse en annexe).

d) Seuil d'alerte ($500\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Le seuil d'alerte n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre sur la station de Montravel.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (24 heures de dépassement de $350\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations horaires pleines et 3 jours de dépassement de $125\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations moyennes journalières) :

Avec une concentration horaire maximum de $349\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de ce trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite horaire de $350\mu\text{g}/\text{m}^3$. En cumul depuis le début de l'année, les 24 heures de dépassement autorisées par année civile sont respectées.

Avec une concentration moyenne journalière maximum de $30\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de ce trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite journalière de $125\mu\text{g}/\text{m}^3$. En cumul depuis le début de l'année, les 3 jours de dépassement autorisés par année civile sont respectés.

4. Station de Logicoop

a) Moyennes SO2 et nombre d'heures de dépassements :

Logicoop	Moyennes SO2 de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{horaire} $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$	Dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$
2008	10	Non	30	0	1	3
2009	10	Non	22	0	11	3
2010	7	Non	8	0	4	0
2011	8	Non	5	0	2	1
2012	7	Non	0	0	0	0
2013	8	Non	1	0	1	0
2014	7	Non	0	0	0	0
T1 2015	6	Non	0	0	0	0
T2 2015	8	Non	0	0	0	0
T3 2015	7	Non	0	0	0	0
2015	7	Non	0	0	0	0

b) Objectifs de qualité (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

Pour ce trimestre, la station de Logicoop enregistre une concentration moyenne en dioxyde de soufre de 7 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. L'objectif de qualité annuel de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ est donc respecté.

c) Seuil d'information et de recommandations (300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante):

La station de Logicoop n'a enregistré aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

d) Seuil d'alerte (500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Le seuil d'alerte n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre sur la station de Logicoop.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (24 heures de dépassement de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations horaires pleines et 3 jours de dépassement de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations moyennes journalières) :

Avec une concentration horaire maximum de 192 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite horaire de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En cumul depuis le début de l'année, les 24 heures de dépassement autorisées par année civile sont respectées.

Avec une concentration moyenne journalière maximum de 64 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite journalière de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En cumul depuis le début de l'année, les 3 jours de dépassement autorisés par année civile sont respectés.

5. Station de Griscelli

a) Moyennes SO2 et nombre d'heures de dépassements :

Griscelli	Moyennes SO2 de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{horaire} $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$	Dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$
2008	-	Non	22	3	23	0
2009	-	Non	0	0	0	0
2010	3	Non	3	0	5	0
2011	6	Non	28	0	33	1
2012	6	Non	31	5	37	2
2013	3	Non	8	0	13	1
2014	2	Non	5	0	5	0
T1 2015	3	Non	2	0	1	0
T2 2015	1	Non	0	0	0	0
T3 2015	2	Non	1	0	0	0
2015	2	Non	3	0	1	0

b) Objectifs de qualité (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

Pour ce trimestre, la station de Griscelli enregistre une concentration moyenne en dioxyde de soufre de 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. L'objectif de qualité annuel de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ est donc respecté.

c) Seuil d'information et de recommandations (300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante):

La station de Griscelli a enregistré un dépassement du seuil d'information et de recommandations de 300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ce trimestre : ce dépassement à 324,25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ enregistré le 05/09/2015 à 03h15 (cf. Rapport d'analyse en annexe).

d) Seuil d'alerte (500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Le seuil d'alerte n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre sur la station de Griscelli.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (24 heures de dépassement de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations horaires pleines et 3 jours de dépassement de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations moyennes journalières):

Avec une concentration horaire maximum de 324 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite horaire de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En cumul depuis le début de l'année, les 24 heures de dépassement autorisées par année civile sont respectées.

Avec une concentration moyenne journalière maximum de 19 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite journalière de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En cumul depuis le début de l'année, les 3 jours de dépassement autorisés par année civile sont respectés.

6. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes SO2 et nombre d'heures de dépassements :

Faubourg Blanchot	Moyennes SO2 de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité ($50\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{horaire} $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$	Dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$
2010	2	Non	0	0	1	0
2011	3	Non	0	0	2	0
2012	3	Non	0	0	0	0
2013	2	Non	0	0	1	0
2014	1	Non	0	0	0	0
T1 2015	1	Non	0	0	0	0
T2 2015	1	Non	0	0	0	0
T3 2015	3	Non	0	0	0	0
2015	1,7	Non	0	0	0	0

b) Objectifs de qualité (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

Pour ce trimestre, la station de Faubourg Blanchot enregistre une concentration moyenne en dioxyde de soufre de 3 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. L'objectif de qualité annuel de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ est donc respecté.

c) Seuil d'information et de recommandations (300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

La station de Faubourg Blanchot n'a enregistré aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

d) Seuil d'alerte (500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Le seuil d'alerte n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre sur la station de Faubourg Blanchot.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (24 heures de dépassement de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations horaires pleines et 3 jours de dépassement de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations moyennes journalières) :

Avec une concentration horaire maximum de 191 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite horaire de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En cumul depuis le début de l'année, les 24 heures de dépassement autorisées par année civile sont respectées.

Avec une concentration moyenne journalière maximum de 28 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite journalière de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En cumul depuis le début de l'année, les 3 jours de dépassement autorisés par année civile sont respectés.

C. DIOXYDE D'AZOTE

1. Rappel des valeurs de référence

Extrait de l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 et l'arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013 modifiant l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 autorisant la Société le Nickel – SLN à poursuivre l'exploitation de son usine de traitement de mineraux de nickel de Doniambo, sur le territoire de Nouméa.

La période annuelle de référence est l'année civile.

Les moyennes horaires sont calculées en moyenne glissante sur $\frac{1}{4}$ d'heure.

Objectif de qualité :

40 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

200 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuils d'alerte :

400 µg/m³ en moyenne horaire.

200 µg/m³ en moyenne horaire si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,8 (soit 18 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours), calculé à partir des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure, prises sur toute l'année, égal à 200 µg/m³.
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

2. Station de Montravel

a) Moyennes NO2 et nombre d'heures de dépassements :

Montravel	Moyennes NO2 de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{horaire} \geq 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb dépassement de la moy _{horaire} \geq 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
2008	6	Non	0	0
2009	7	Non	0	0
2010	6	Non	0	0
2011	6	Non	0	0
2012	6	Non	0	0
2013	7	Non	0	0
2014	6	Non	0	0
T1 2015	4	Non	0	0
T2 2015	7	Non	0	0
T3 2015	6	Non	0	0
2015	5,7	Non	0	0

b) Objectif de qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

La station de Montravel a enregistré ce trimestre une concentration moyenne en dioxyde d'azote (NO2) de 6 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. L'objectif de qualité annuel de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ est donc respecté.

c) Seuil de recommandation et d'information (200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Le seuil d'information et de recommandations de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Montravel.

d) Seuils d'alerte (400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Le seuil d'alerte de 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Montravel.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure) :

Avec une concentration en moyenne horaire maximum en dioxyde d'azote (NO2) de 43 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, le 11/08/2015 à 19h00, la station de Montravel n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement de la valeur moyenne horaire de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

3. Station de Logicoop

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

Logicoop	Moyennes NO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{horaire} \geq 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb dépassement de la moy _{horaire} \geq 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
2008	4	Non	0	0
2009	5	Non	0	0
2010	4	Non	0	0
2011	4	Non	0	0
2012	6	Non	0	0
2013	6	Non	0	0
2014	7	Non	0	0
T1 2015	5	Non	0	0
T2 2015	7	Non	0	0
T3 2015	8	Non	0	0
2015	6,7	Non	0	0

b) Objectif de qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

La station de Logicoop a enregistré ce trimestre une concentration moyenne en dioxyde d'azote (NO₂) de 8 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. L'objectif de qualité annuel de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ est donc respecté.

c) Seuil de recommandation et d'information (200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Le seuil d'information et de recommandations de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Logicoop.

d) Seuils d'alerte (400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Le seuil d'alerte de 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Logicoop.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure) :

Avec une concentration en moyenne horaire maximum en dioxyde d'azote (NO₂) de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, le 06/08/2015 à 21h00, la station de Logicoop n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement de la valeur moyenne horaire de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

4. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes NO2 et nombre d'heures de dépassements :

Faubourg Blanchot	Moyennes NO2 de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{horaire} \geq 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb dépassement de la moy _{horaire} \geq 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
2008	5	Non	0	0
2009	5	Non	0	0
2010	4	Non	0	0
2011	5	Non	0	0
2012	5	Non	0	0
2013	4	Non	0	0
2014	6	Non	0	0
T1 2015	4	Non	0	0
T2 2015	6	Non	0	0
T3 2015	7	Non	0	0
2015	5,7	Non	0	0

b) Objectif de qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

La station de Faubourg Blanchot a enregistré ce trimestre une concentration moyenne en dioxyde d'azote (NO2) de 7 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. L'objectif de qualité annuel de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ est donc respecté.

c) Seuil de recommandation et d'information (200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Le seuil d'information et de recommandations de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Faubourg Blanchot.

d) Seuils d'alerte (400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Le seuil d'alerte de 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Faubourg Blanchot.

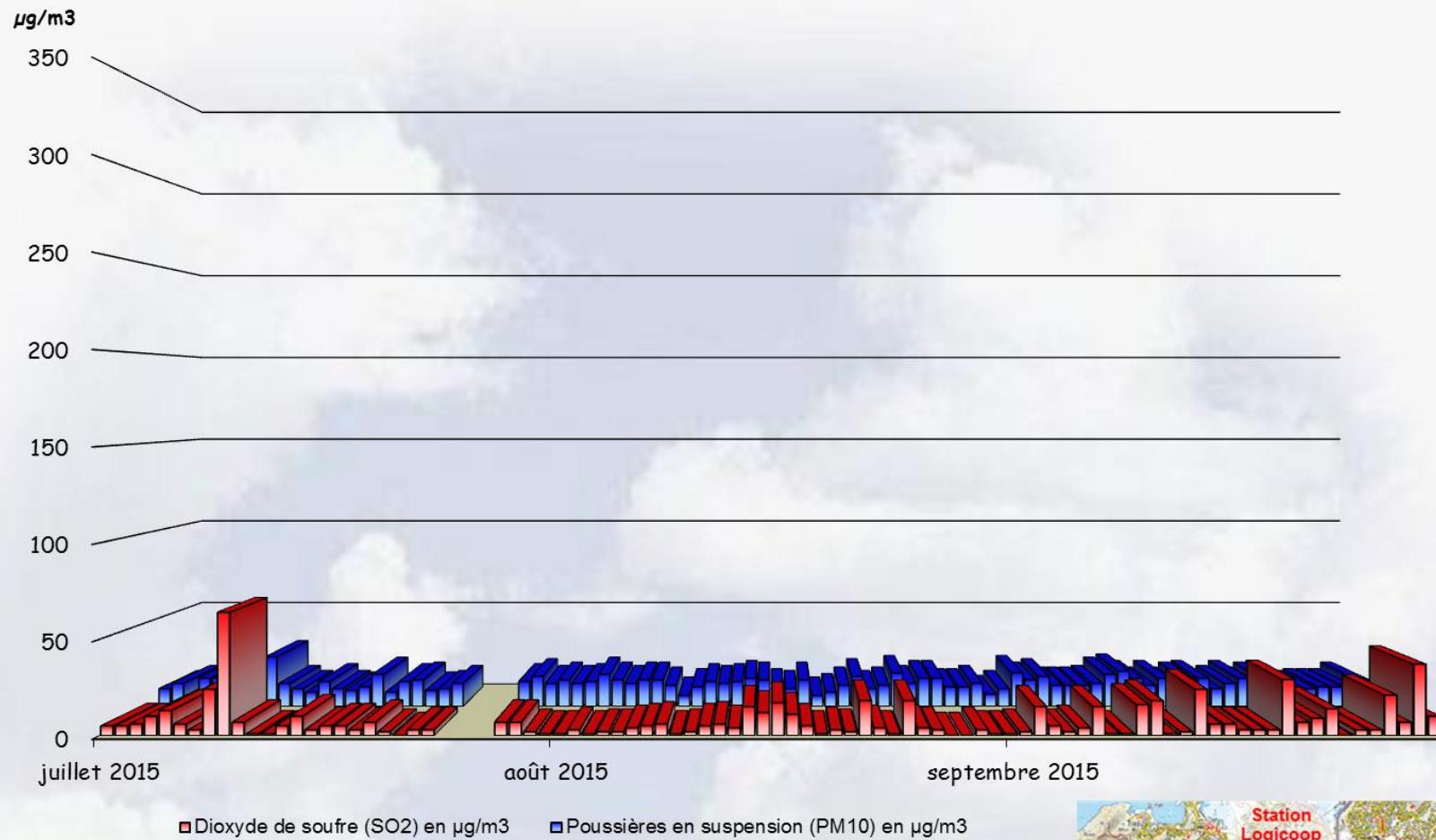
e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure)::

Avec une concentration en moyenne horaire maximum en dioxyde d'azote (NO2) de 64 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, le 07/08/2015 à 08h00, la station de Faubourg Blanchot n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement de la valeur moyenne horaire de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

III. ANNEXES

- Représentation graphique des valeurs moyennes journalières en PM10 et SO2 des stations de mesures de :
 - o LOGICOOP
 - o MONTRAVEL
 - o GRISCELLI
 - o FAUBOURG BLANCHOT
- Pour ce 3ème trimestre, Il y aura 3 rapports d'analyse SLN qui concerne les 2 pics de pollution SO2 enregistrés sur la station de MONTRAVEL ainsi que celui de la station de GRISCELLI.

Station de LOGICOOP - Valeurs moyennes journalières



Dioxyde de soufre :

Objectifs de qualité :

50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³

Particules fines et poussières en suspension :

Objectif de qualité :

30 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

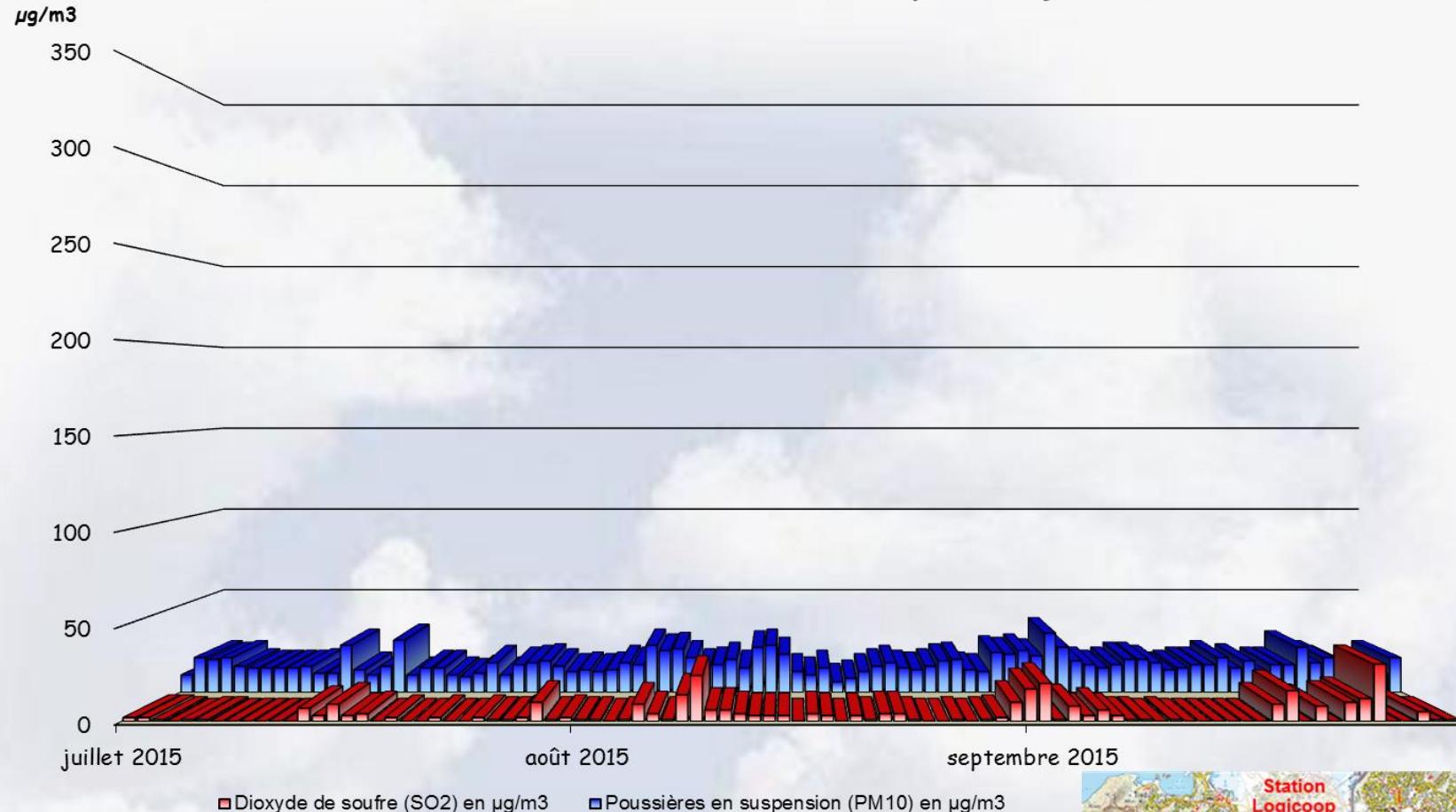
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³.
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.



Station de MONTRAVEL - Valeurs moyennes journalières



Dioxyde de soufre :

Objectifs de qualité :

50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.

- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³

Particules fines et particules en suspension :

Objectif de qualité :

30 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

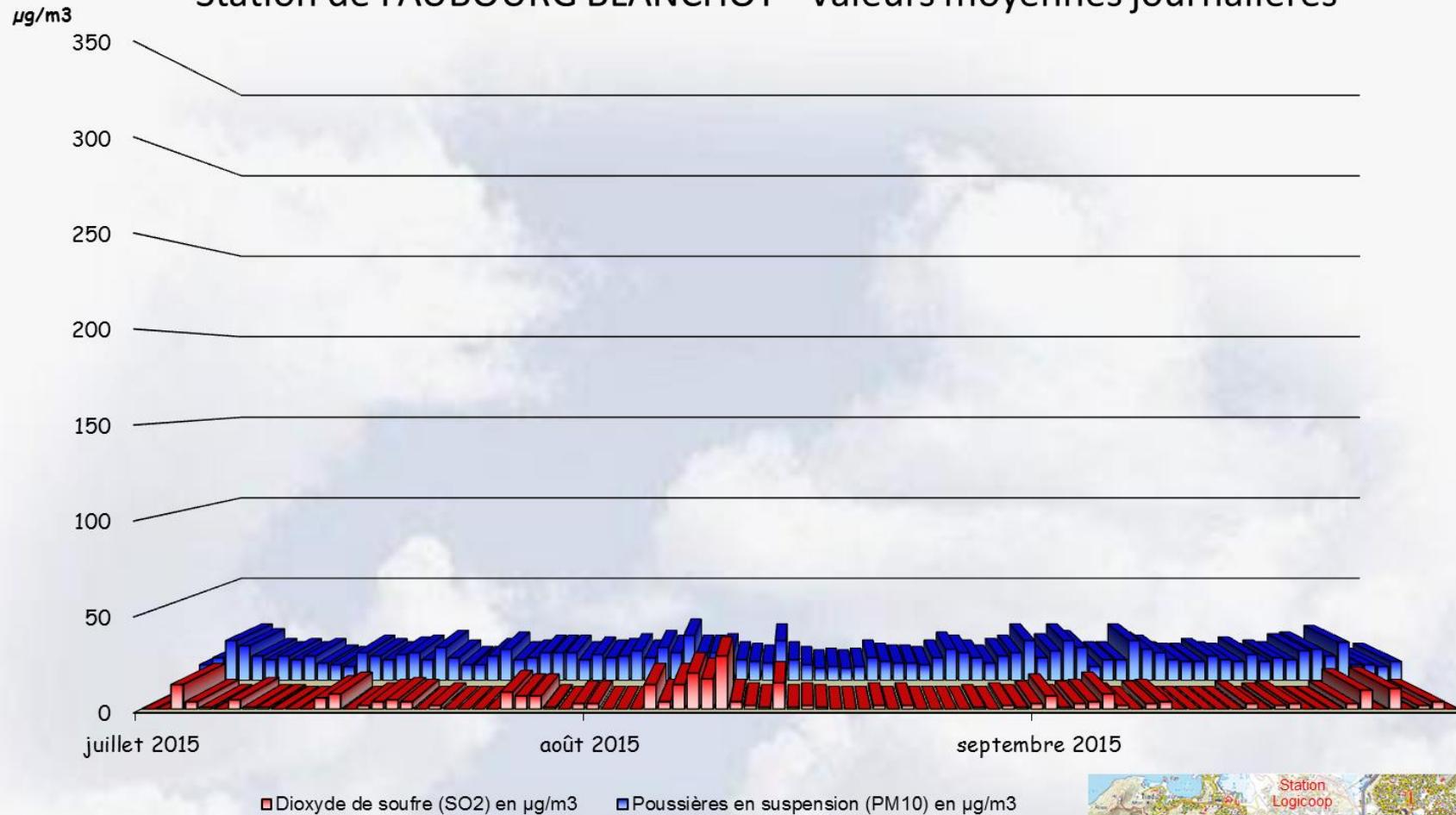
Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³.

- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.



Station de FAUBOURG BLANCHOT - Valeurs moyennes journalières



Dioxyde de soufre :

Objectifs de qualité :

50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.

- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³

Particules fines et particules en suspension :

Objectif de qualité :

30 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

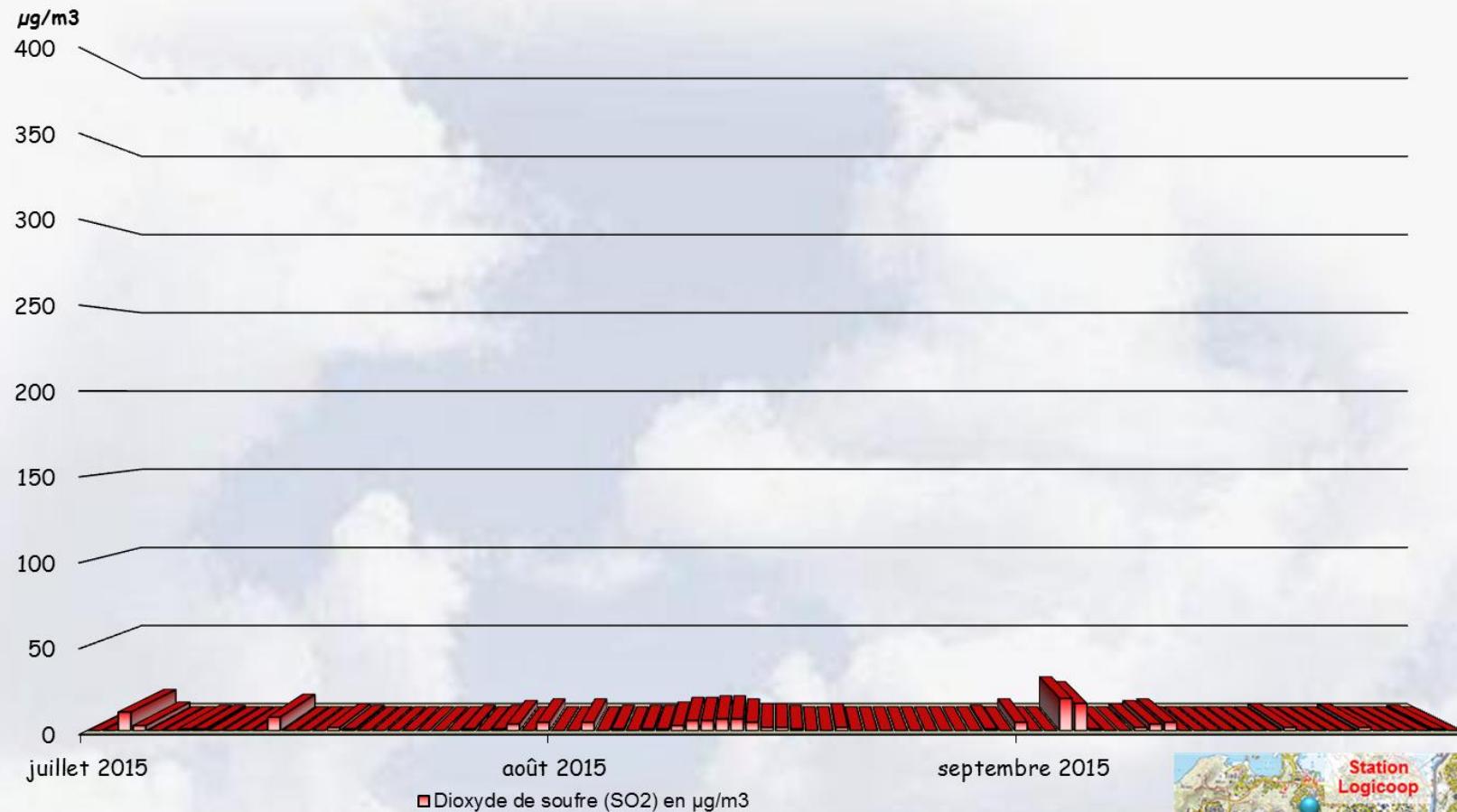
Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³.

- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.



Station de GRISCELLI - Valeurs moyennes journalières



Dioxyde de soufre :

Objectifs de qualité :

50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.

- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³



Rapport d'analyse SLN suite au dépassement SO2 du 08/08/2015 sur MONTRAVEL

De : PUYBOUFFAT Emilie (SLN)

Envoyé : mardi 11 août 2015 11:54

A : julie.taboulet-delecour@gouv.nc; delphine.gery@gouv.nc; justin.pilotaz@gouv.nc

Cc : FABRE Jerome (SLN); POILVE Gilles (SLN); BART Frederic (SLN); didier.le-moine@gouv.nc

Objet : Déclaration dépassement qualité de l'air - 08/08/15 - Montravel

Importance : Haute

Objet : Episode de pollution SO2 du 08 Août 2015 sur la station de Montravel.

Bonjour,

Suite au dépassement du seuil d'information et de recommandation SO2 le Samedi 08 Août 2015 sur la station de Montravel, veuillez trouver ci-dessous les éléments d'analyse.

Chronologie des évènements :

- à 10h33 : Déclenchement de l'alerte prévention SO2 sur concentration moyenne 1/4 horaire à 212 µg/m³, fonctionnement en BTS
- à 10h40 : Basculement en TBTS
- à 10h33 : Déclenchement de l'alerte information SO2 sur concentration moyenne 1/4 horaire à 328.75 µg/m³, fonctionnement en TBTS
- à 11h00: Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 µg/m³ de SO2 en moyenne 1/4 horaire glissante), a été dépassé avec une valeur de 325 µg/m³
- à 11h30: Fin de l'épisode de dépassement avec une valeur horaire glissante sur 15 min à 279 µg/m³
- Nombre d'heure de dépassement : 1
 - Concentration maxi sur moyenne quart-horaire : 548 µg/m³
 - Concentration maxi sur moyenne horaires glissantes : 325 µg/m³

Conditions météorologiques :

D'après les données de Météo France, des vents faibles (5 kt donc < 3m/s) de secteur Ouest/Sud-Ouest ont été enregistrés de 10h à 11h pour ensuite s'orienter de secteur Sud à partir de 12h.

Pour information, l'analyse de l'évènement est menée avec les données Météo France en raison d'un dysfonctionnement de l'enregistrement des données de notre station météo. Néanmoins ces données sont bien remontées instantanément et utilisées par la supervision ENERCAL pour les basculements. Un système de back-up est en cours de mise en place et sera opérationnel avant la fin du mois d'août.

Eléments d'analyse :

La vitesse des vents de secteur Ouest/Sud-Ouest entre 10h et 11h n'a pas dépassé le seuil de déclenchement de 3 m/s. En conséquence, il n'y pas eu de déclenchement de l'alarme météo, mais uniquement un déclenchement alarme SO₂. Cette orientation du vent a favorisé la concentration du panache de SO₂ en provenance de la centrale sur le secteur Montravel en fin de matinée.

Cette configuration est extrêmement rare car, dans la quasi-totalité des cas, les basculements TBTS se font sur alarme météo.

Le graphe et le rapport de Scal'Air ci-joints rassemblent l'ensemble des éléments.

Cordialement,



Emilie PUYBOUFFAT

Quality Safety Environment

Société Le Nickel - SLN

Tél : +687 24 58 33

Mobile : +687 76 46 89

Courriel : E.PUYBOUFFAT@eramet-sln.nc

Site internet : www.sln.nc

Page Facebook : LeNickel.SLN



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL

Scal Air

Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 10/08/2015 7h00

Observations: Samedi 8 août 2015
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

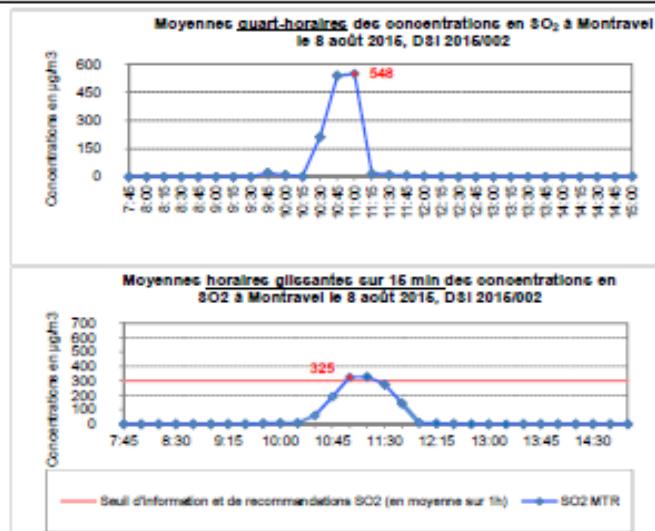
Dans le secteur de Montravel, des concentrations élevées en dioxyde de soufre ont été mesurées samedi 8 août à partir de 10h30.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 11h00, avec une valeur de 325 µg/m³ (en moyenne horaire de 10h00 à 11h00).

Les niveaux de dioxyde de soufre sont redescendus à des valeurs faibles à partir de 11h30.

Le dépassement de seuil s'est terminé à 11h30 avec une valeur horaire glissante sur 15 min à 279 µg/m³.

Zones concernées	Montravel - quartiers situés à l'Est de Donlambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	325 µg/m ³ en moyenne de 10h00 à 11h00
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	279 µg/m ³ en moyenne de 10h30 à 11h30
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1 h
Maximum horaire (concentration - heure)	329 µg/m ³ en moyenne de 10h15 à 11h15
Moyenne journalière	14 µg/m ³



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents faibles (5 kt) de secteur Ouest/Sud-Ouest ont été enregistrés de 10h à 11h pour ensuite s'orienter de secteur Sud à partir de 12h.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Donlambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

D'après les données fournies par l'Industriel, la centrale thermique de Donlambo était alimentée en flouï à basse teneur en soufre (BTS) à 10h30 et l'alimentation en flouï à très basse teneur en soufre (TBTS) a été effectuée vers 10h40.

Pour mémoire, le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

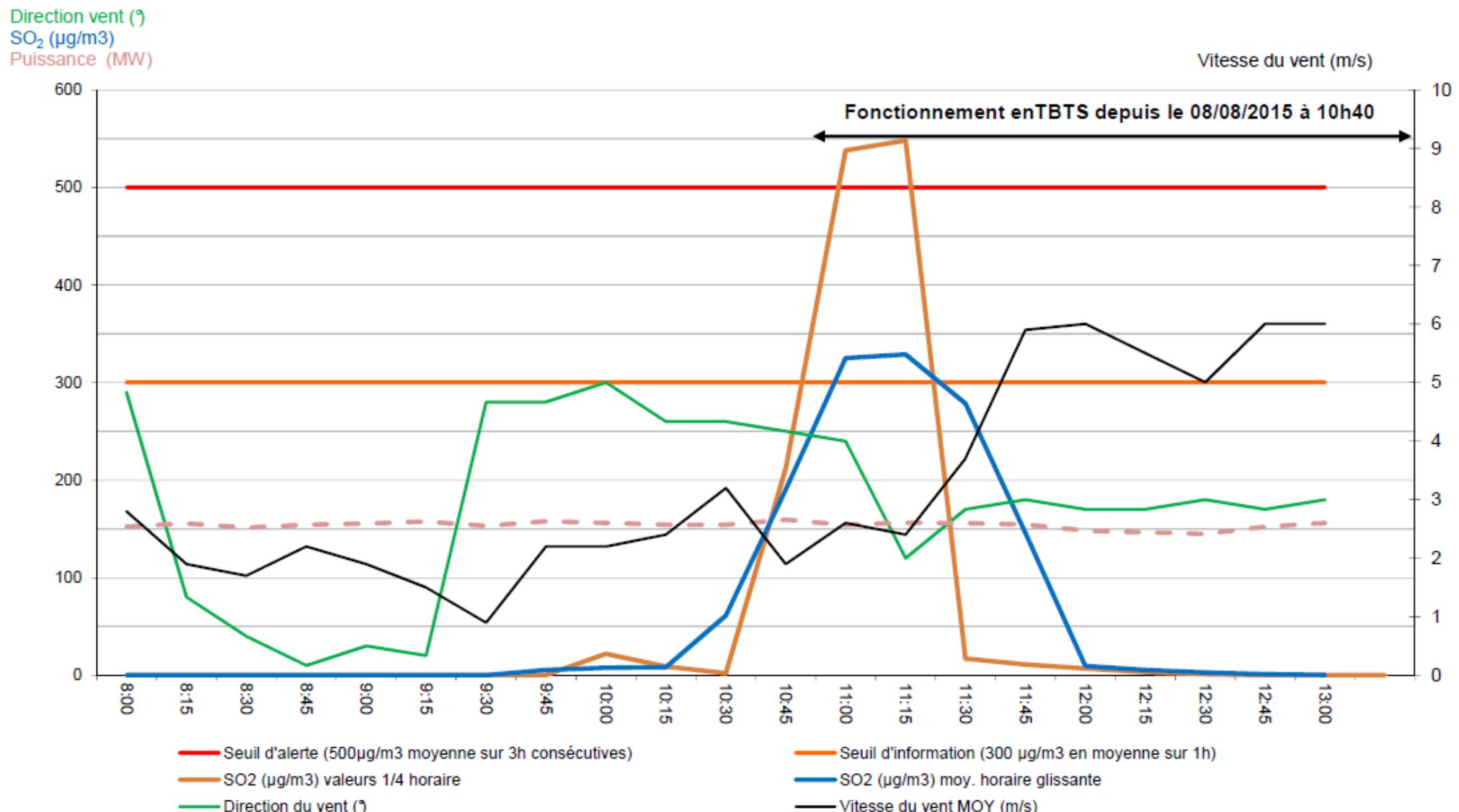
Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, flouïs...) dans les secteurs de l'Industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine Industrielle (centrale thermique de Donlambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du flouï lourd contenant du soufre.

Station de MONTRAVEL le 08/08/2015
Seuil d'information et de recommandations SO₂
Moy. quart horaire (sources : Scal'air - SLN)



Rapport d'analyse SLN suite au dépassement SO2 du 05/09/2015 sur GRISCELLI

De : PUYBOUFFAT Emilie (SLN)

Envoyé : mardi 8 septembre 2015 08:50

À : julie.taboulet-delecour@gouv.nc; delphine.gery@gouv.nc; 'didier.le-moine@gouv.nc'; 'justin.pilotaz@gouv.nc'; 'sylvain.gleye@scalair.nc'; 'kevin.lucien@ville-noumea.nc'

Cc : FABRE Jerome (SLN); POILVE Gilles (SLN); BART Frederic (SLN)

Objet : Déclaration Dépassement du seuil d'information SO2 le 05 septembre sur la station Griscelli

Importance : Haute

Objet : Episode de pollution SO2 du 05 Septembre 2015 sur la station de Griscelli.

Bonjour,

Suite au dépassement du seuil d'information et de recommandation SO2 le Samedi 05 Septembre 2015 sur la station de Griscelli, veuillez trouver ci-dessous les éléments d'analyse.

Chronologie des évènements :

- le 04/09 à 20 :33 : Déclenchement de l'alerte prévention SO2 sur concentration moyenne ¼ horaire à 214 µg/m₃, fonctionnement en TBTS
- le 05/09 :
 - à 03 :03 : Déclenchement de l'alerte prévention SO2 sur concentration moyenne ¼ horaire à 397 µg/m₃, fonctionnement en TBTS
 - à 03 :15 : Dépassement du seuil de recommandation et d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 µg/m₃ de SO2 en moyenne ¼ horaire glissante) avec une valeur de 324 µg/m₃
 - à 03 :30: Fin de l'épisode de dépassement avec une valeur horaire glissante sur 15 min à 68 µg/m₃
- Nombre d'heure de dépassement : 1
 - Concentration maxi sur moyenne quart-horaire : 516 µg/m₃
 - Concentration maxi sur moyenne horaire glissante : 324 µg/m₃

Conditions météorologiques :

D'après les données de Météo France, des vents moyens, de 3 à 6 m/s de secteurs Ouest/Nord-Ouest à Nord-Ouest (de 290 à 315 degrés) ont été observés majoritairement depuis le 04 Septembre à partir de 20 :00 jusqu'au 05 Septembre à 6 :00, heure à partir de laquelle les vitesses des vents sont passées en dessous de 3m/s.

Ces conditions météorologiques ont favorisé la concentration des rejets provenant du site de Doniambo sur le quartier de la Vallée du Tir.

Eléments d'analyse :

La centrale électrique de Doniambo fonctionnait sur 4 tranches et était alimentée en fuel TBTS depuis le 04 septembre à 11 :37 (suite à alarme prévention SO2 déclenchée à la station Montravel) et durant toute la période.

Le graphe SO2 et le rapport de Scal'Air ci-joints rassemblent l'ensemble des éléments.

Cordialement,



Emilie PUYBOUFFAT
Quality Safety Environment
Société Le Nickel - SLN
Tél : +687 24 58 33
Mobile : +687 76 46 89
Courriel : E.PUYBOUFFAT@eramet-sln.nc
Site internet : www.sln.nc
Page Facebook : LeNickel.SLN



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A LA VALLEE DU TIR

Scal Air

Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 07/09/2015 7h00

Observations: Samedi 5 septembre 2015
Terminé

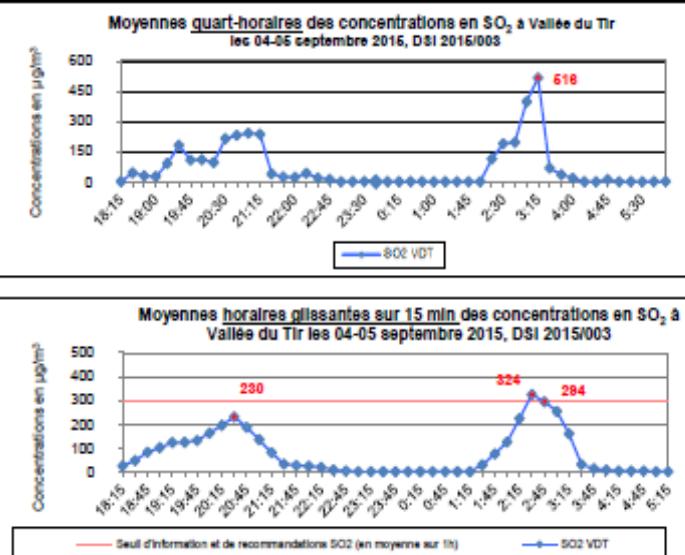
Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

Durant la nuit du 04 au 05 septembre, dans le secteur de la Vallée du Tir, de fortes concentrations en dioxyde de soufre ont été mesurées à partir de 19h00.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles (Alerte Orange), (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 03h15, avec une valeur de 324 µg/m³.

Le dépassement de seuil d'information s'est terminé à 03h30 (fin de l'Alerte Orange). Les concentrations sont redevenues faibles à partir de 04h30.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartier situé à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	324 µg/m ³ à 03h15 le 05/09/2015
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	294 µg/m ³ à 03h30 le 05/09/2015
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	324 µg/m ³ en moyenne de 02h15 à 03h15 le 05/09/2015
Moyenne journalière	16 µg/m ³ le 05/09/2015



Conditions météorologiques et circonstances

D'après les données de Météo France, des vents moyens, de 3 à 7 m/s (6 à 13 kt) de secteurs Ouest/Nord-Ouest à Nord-Ouest (de 290 à 315 degrés), ont été observés majoritairement depuis le 04 septembre à partir de 20h.

Ces directions de vents d'Ouest/Nord-Ouest, correspondent à une dispersion préférentielle du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo était alimentée en fioul à très basse teneur en soufre depuis le 04/09/2015 - 12h.

Pour mémoire, le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

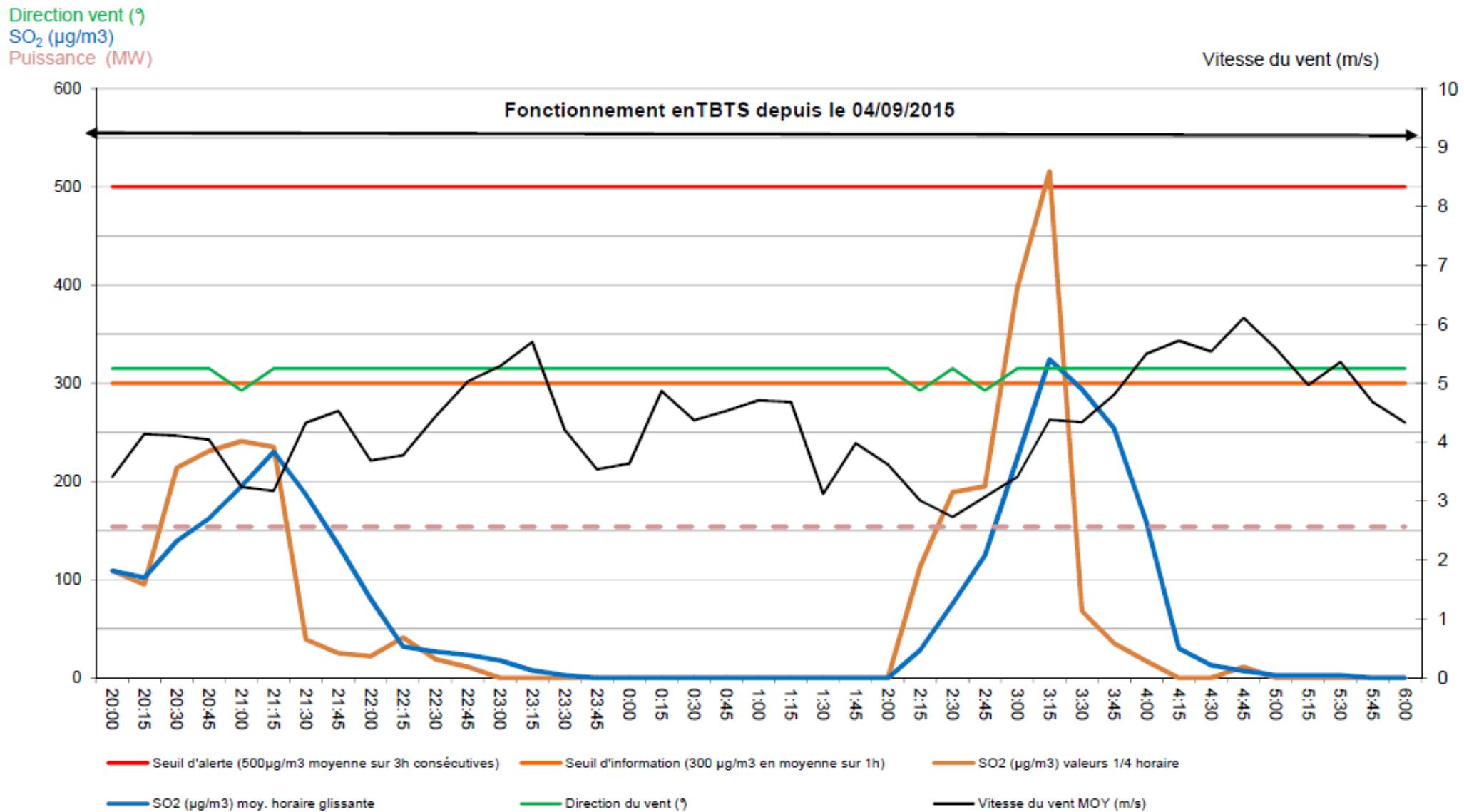
Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas agraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques. A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Station de GRISCELLI le 05/09/2015
Seuil d'information et de recommandations SO₂
Moy. quart horaire (sources : Scal'air - SLN)



Rapport d'analyse SLN suite au dépassement SO2 du 19/09/2015 sur MONTRAVEL

De : BART Frederic (SLN)

Envoyé : lundi 21 septembre 2015 10:42

À : 'julie.taboulet-delecour@gouv.nc'; 'delphine.gery@gouv.nc'; 'didier.le-moine@gouv.nc';

'justin.pilotaz@gouv.nc'; 'sylvain.gleye@scalair.nc'; 'kevin.lucien@ville-noumea.nc'

Cc : FABRE Jerome (SLN); POILVE Gilles (SLN) (g.poilve@eramet-sln.nc); PUYBOUFFAT Emilie (SLN); MUFANA Soane (SLN)

Objet : Episode de pollution SO2 du 19 Septembre 2015 sur la station de Montravel

Bonjour,

Suite au dépassement du seuil d'information et de recommandation SO2 enregistré le samedi 19 Septembre 2015 sur la station de Montravel, veuillez trouver ci-dessous les éléments d'analyse.

Chronologie des évènements :

- 9h48 : Déclenchement de l'alerte prévention SO₂ (1/4 h > 200 µg/m³) sur concentration moyenne 1/4 horaire à 761 µg/m³, fonctionnement de la centrale thermique de Doniambo en BTS
- 9h54 : Basculement de la centrale thermique de Doniambo en TBTS
- 10h00 : Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 µg/m³ de SO₂ en moyenne horaire glissante sur 15mn) est dépassé avec une valeur de 336 µg/m³
- 10h45: Fin de l'épisode de dépassement avec une valeur horaire glissante sur 15 min à 124 µg/m³

Nombre d'heure de dépassement : 1

Concentration maxi sur moyenne quart-horaire : 761 µg/m³

Concentration maxi sur moyenne horaires glissantes : 349 µg/m³

Conditions météorologiques :

Les vents enregistrés au niveau de la station météo SLN étaient de secteur Sud-Ouest (220-250°) de 08h à 10h, conditions qui favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel. Par la suite, les vents se sont orienté de secteur Sud/Sud-Ouest (200°).

Durant toute cette période, la vitesse moyenne des vents est restée faible (<3 m/s).

Eléments d'analyse :

Compte tenu de la faible vitesse moyenne des vents (< 3 m/s), les conditions météorologiques n'étaient pas réunies pour déclencher le basculement préventif de la centrale thermique en fuel TBTS, qui est intervenu après déclenchement de l'alarme SO₂ (un quart d'heure > 200 µg/m³).

L'augmentation de la concentration en SO₂ sur la station de Montravel se corrèle bien avec l'orientation des vents (vent stable à 225-250°).

La concentration diminue dès 10h sous l'effet conjoint du basculement en TBTS (9h54) et du changement d'orientation des vents (de secteur SO à secteur SSO) à partir de 10h.

D'après les données fournies par Enercal, la centrale thermique de Doniambo fonctionnait à 4 tranches avec une puissance moyenne de 155 MW.

Le graphe et le rapport de Scal'Air ci-joints rassemblent l'ensemble des éléments.

Cordialement,

Frederic BART

Chef du Département Environnement

Société Le Nickel - SLN

Tél : +687 24 55 59

Mobile : +687 79 94 01

Courriel : F.BART@eramet-sln.nc

Site internet : www.sln.nc

Page Facebook : LeNickel.SLN

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL

Scal Air

Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 21/09/2015 7h00

Observations: Samedi 19 septembre 2015
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

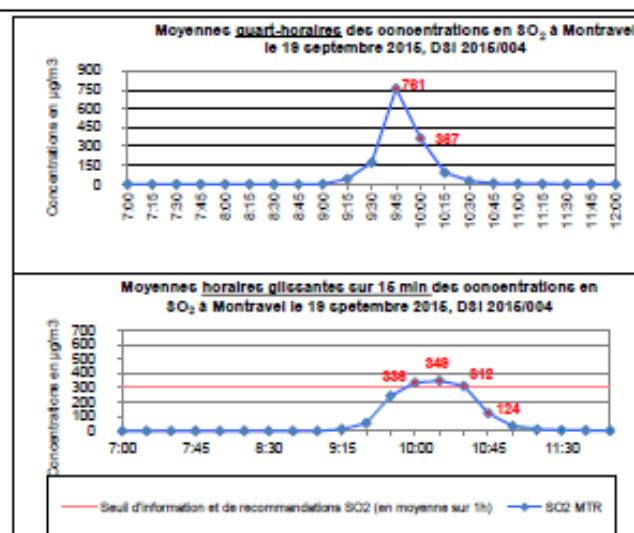
Dans le secteur de Montravel, des concentrations élevées en dioxyde de soufre ont été mesurées samedi 19 septembre à partir de 09h45.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 10h00, avec une valeur de 336 µg/m³ (en moyenne horaire de 09h00 à 10h00).

Les niveaux de dioxyde de soufre sont redescendus à des valeurs faibles à partir de 11h00.

Le dépassement de seuil s'est terminé à 10h45 avec une valeur horaire glissante sur 15 min à 124 µg/m³.

Zones concernées	Montravel - quartiers situés à l'Est de Donlambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	336 µg/m ³ en moyenne de 09h00 à 10h00
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	124 µg/m ³ en moyenne de 09h45 à 10h45
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1 h
Maximum horaire (concentration - heure)	349 µg/m ³ en moyenne de 09h15 à 10h15
Moyenne journalière	16 µg/m ³



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents moyens (6 kt) de secteur Sud-Ouest ont été enregistrés de 09h à 11h pour ensuite s'orienter de secteur Sud/Sud-Ouest à partir de 11h.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache Industriel de Donlambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Donlambo était alimentée en flouï à basse teneur en soufre (BTS) à 9h48 et l'alimentation en flouï à très basse teneur en soufre (TBTS) a été effectuée vers 9h54.

Pour mémoire, le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, flouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine Industrielle (centrale thermique de Donlambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du flouï lourd contenant du soufre.

Station de Montravel le 19/09/2015
Seuil d'information et de recommandations SO2
Moy. quart horaire (sources : Scal'air - SLN)

